



Choix d'entreprise en AG copropriété sans concurrence

Par **lilysun**, le **06/10/2018** à **04:01**

Bonjour, j'ai besoin de conseils car l'AG de la copropriété dont je possède un appartement a voté le choix d'une entreprise sur présentation d'un seul devis. Le marché est très important puisqu'il s'agit de la réfection de l'ensemble de la copropriété (budget de 840.000€). Je me suis opposée une première fois il y a 4 mois au choix de cette entreprise en demandant non seulement leur devis (on nous demandait de choisir cette entreprise sans devis!!!) mais aussi un devis contradictoire, suivie d'une majorité de copropriétaires. Or on ne nous présente 4 mois plus tard à nouveau qu'une seule entreprise, et seul devis. Les autres copropriétaires ont cédé, au vu du temps perdu. Je suis toujours persuadée que ce n'est non seulement pas légal, mais que cela cache des intérêts particuliers. Quel recours ai-je pour faire valoir au moins le droit à un autre devis ? Le vote est-il contestable ? Merci de vos conseils.

Par **amajuris**, le **06/10/2018** à **10:08**

bonjour, rnvous devez contester cette décision de votre A.G. devant le tgi dans les 2 mois suivant la réception du pv de cette a.g..rnvoir ce lien:rn<https://www.village-justice.com/articles/contestation-assemblee-generale,16095.html>rnnsalutations